



CP-2023-2024 : 3 octobre 2023
Date d'adoption : 7 novembre 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA–RIVIÈRE-DU-LOUP, TENUE LE 3 OCTOBRE 2023, À LA SALLE KAMOURASKA DU CENTRE DE SERVICES DE RIVIÈRE-DU-LOUP, À 19 H 30.

Étaient présents :

Nom	Statut	Conseil d'établissement des écoles
Fiston Ndjembi-Souna (arrivé à 19 h 39)	Représentant	Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou
Jessica Poirier	Représentante	Vents-et-Marées et Desbiens
Lisa-Marie Imbeault	Représentante	des Vieux-Moulins et Saint-Modeste
Pascal Tremblay Gagnon	Représentant	Roy et Joly
Kaden Viel	Représentant	internationale Saint-François-Xavier
Karine Plourde	Représentante	La Croisée I et II
Vicky Lévesque	Représentante	Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins
Amélie April	Substitut	Lanouette
Karolane Roy-Gagnon	Représentante	Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis (Saint-Joseph)
Roxanne Lemieux	Substitut	Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis (Saint-Joseph)
Amélie Martin (arrivée à 19 h 35)	Représentante	Monseigneur-Boucher, Saint-Louis et Saint-Bruno
Laurence Frève	Représentante	Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais
Amélie Ouellet	Représentante	Sacré-Cœur
Frédérique Dionne	Substitut	Sacré-Cœur
Véronique Brillant	Représentante	de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante
Jonathan Robichaud-Bernier	Substitut	de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante
Romain Thibaud	Représentant	des Vents-et-Marées, de la Pruchière et de l'Amitié
Nancy Dumont	Représentante	secondaire de Rivière-du-Loup
Claude Beaulieu	Substitut	secondaire de Rivière-du-Loup
Isabelle Chouinard	Représentante	secondaire Chanoine-Beaudet
Yves Trazié	Représentant	polyvalente La Pocatière
Claude Beaulieu	Représentant	CCSEHDAA

Étaient également présents :

Dany Dupuis, président sortant (a quitté à 19 h 50)
Geneviève Soucy, invitée
Hélodie Dionne, secrétaire d'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM (À 19 H 31)

Après constatation du quorum, le président sortant ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 OCTOBRE 2023

CP-2023-10-1331

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 3 octobre 2023
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023
- 1.4 Formulaire de consentement à la communication des renseignements personnels
- 1.5 Parole au public

2. DOSSIERS DE CONSULTATION

- 2.1 Logo du comité de parents

3. DOSSIERS DE DÉCISION

- 3.1 Révision de la procédure d'élection
- 3.2 Nomination d'un Comité d'élection
 - 3.2.1 Président d'élection
 - 3.2.2 Secrétaire d'élection
 - 3.2.3 Scrutateurs
- 3.3 Élections (voir Annexe 1)
- 3.4 Nomination des parents du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

4. DOSSIERS D'INFORMATION

- 4.1 Informations de la direction générale
- 4.2 Règles de régie interne du comité de parents
- 4.3 Calendrier des rencontres 2023-2024
- 4.4 Calendrier de consultations 2023-2024
- 4.5 Dossier de correspondance

5. DOSSIERS DIVERS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mardi 7 novembre 2023, à 19 h 30, à La Pocatière

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

CP-2023-10-1332

IL EST PROPOSÉ par Véronique Brillant et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023 soit adopté tel qu'il a été présenté.

1.4 FORMULAIRE DE CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Héloïdie Dionne explique que les écoles ont fourni ou fourniront les formulaires de consentement à la communication des renseignements. Ces renseignements sont utilisés seulement à l'interne du centre de services scolaire.

1.5 PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public lors de cette rencontre.

3. DOSSIERS DE DÉCISION

3.1 RÉVISION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

Héloïdie Dionne explique que la liste des postes qui sont en élection cette année se retrouve dans l'annexe 1 de l'ordre du jour.

Elle explique la procédure d'élection prévue aux Règles de régie interne du comité de parents. Elle mentionne que pour pouvoir être nommés aux postes électifs prévus à la *Loi sur l'instruction publique* les membres doivent avoir été désignés comme représentant lors de l'assemblée générale annuelle de leur école et ne pas être un(e) employé(e) du centre de services scolaire.

3.2 NOMINATION D'UN COMITÉ D'ÉLECTION

3.2.1 PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CP-2023-10-1333

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE Dany Dupuis agisse comme président d'élection.

3.2.2 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

CP-2023-10-1334

IL EST PROPOSÉ par Amélie Ouellet et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE Héloïdie Dionne agisse comme secrétaire d'élection.

3.2.3 SCRUTATEUR D'ÉLECTION

CP-2023-10-1335

IL EST PROPOSÉ par Véronique Brillant et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE Jonathan Robichaud-Bernier agisse comme scrutateur d'élection.

3.3 ÉLECTIONS

Selon l'Annexe 1, les postes électifs vacants prévus à la Loi sur l'instruction publique (145 LIP et 190 LIP), ainsi que les postes électifs vacants prévus aux règles de régie interne sont débattus.

Avant l'élection à chaque poste, le président d'élection rappelle les rôles et responsabilités reliés audit poste.

Poste électif prévu à la Loi sur l'instruction publique (mandat de 1 an)

Présidence

CP-2023-10-1336

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Amélie Ouellet;
- Véronique Brillant.

Le président d'élection ferme la période de mise en candidature.

Véronique Brillant accepte sa mise en candidature, l'autre candidate refuse.

Le président d'élection déclare Véronique Brillant élue au poste de présidente du comité de parents.

Postes électifs prévus aux Règles de régie interne (mandat de 1 an)

Vice-présidence

CP-2023-10-1337

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Karine Plourde.

Le président d'élection ferme la période de mise en candidature.

En présence d'une seule candidature, Karine Plourde est élue au poste de vice-présidente du comité de parents.

Secrétaire-trésorier

CP-2023-10-1338

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Pascal Tremblay Gagnon.

Le président d'élection ferme la période de mise en candidature.

En présence d'une seule candidature, Pascal Tremblay Gagnon est élu au poste de secrétaire-trésorier du comité de parents.

Délégué(e)s FCPQ (un(e) délégué(e) avec droit de vote et un(e) délégué(e) sans droit de vote)

CP-2023-10-1339

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Nancy Dumont;
- Kaden Viel

Le président d'élection ferme la période de mise en candidature.

En présence d'une seule candidature pour chaque poste, le président d'élection déclare Nancy Dumont élue au poste de déléguée de la FCPQ – avec droit de vote.

Il déclare Kaden Viel élu au poste de délégué de la FCPQ – sans droit de vote.

Délégué(e) et substitut au comité consultatif du transport

CP-2023-10-1340

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Romain Thibaud.

Le président d'élection ferme la période de mise en candidature.

En présence d'une seule candidature, le président d'élection déclare Romain Thibaud élu au poste de délégué au comité consultatif du transport;

Agent(e) de communication

CP-2023-10-1341

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature.

Les personnes suivantes sont proposées comme candidats :

- Jessica Poirier.

Le président d'élection ferme la période de mise en candidature.

En présence d'une seule candidature, Jessica Poirier est élue au poste d'agente de communication du comité de parents.

2. DOSSIERS DE CONSULTATION

2.1 LOGO DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, propose aux membres que le logo du comité de parents soit refait, et ce, à la charge du Service des communications.

Actuellement, le centre de services scolaire fait affaire avec une étudiante en graphisme du Cégep de Rivière-du-Loup pour deux autres projets et celui-ci pourrait être ajouté à la demande.

Si le comité de parents est en accord, il pourrait faire parvenir les grandes lignes de ce qu'il aimerait voir apparaître sur le nouveau logo et ces informations seraient transmises à la graphiste. Par la suite, les propositions de cette dernière seront transmises au comité de parents pour un choix.

CP-2023-10-1342

IL EST PROPOSÉ par Yves Trazié et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE le comité de parents ait de l'avant avec le projet d'un nouveau logo pour celui-ci;

QU'un formulaire Forms soit transmis aux membres actuels du comité de parents afin qu'il puisse transmettre leurs idées au plus tard le 10 octobre 2023, à 16 h;

QUE les réponses de ce sondage soient transmises à madame Geneviève Soucy.

SUIVIS : Envoyer un lien Forms aux membres du comité de parents actuel.
Mettre le point à l'ordre du jour de la rencontre du 7 novembre 2023 si les propositions sont prêtes.

4. DOSSIERS D'INFORMATION

4.1 INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, vient rencontrer les membres du comité de parents afin de leur transmettre différentes informations et les remercier pour leur implication et leur engagement. Elle répond aux questions des membres.

Mandat du comité de parents :

Elle fait un résumé sur le mandat du comité de parents au sein du centre de services scolaire. Elle explique les fonctions du comité et les sujets sur lesquels il est consulté.

Elle rappelle que le comité de parents est la voix des parents et qu'il joue un rôle de consultation important.

Retrait d'un point statutaire à l'ordre du jour :

Elle explique que le point statutaire 5.2 B) « Rapport des représentants – Administrateurs au conseil d'administration » sera retiré de l'ordre du jour du comité de parents.

Dorénavant, un membre de la direction générale s'occupera de transmettre les informations importantes au comité de parents lors du point « Informations de la direction générale ».

3.4 NOMINATION DES PARENTS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA)

CP-2023-10-1343

Hélodie Dionne explique le processus qui a mené à la proposition des personnes transmises par ce comité.

Après échanges, **IL EST PROPOSÉ** par Karine Plourde et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE les personnes suivantes soient désignées pour siéger au CCSEHDAA pour l'année 2023-2024, à savoir :

Secteur de La Pocatière

- Marc Beaulieu, École polyvalente La Pocatière (poursuite de mandat)

Secteur de Saint-Pascal

- Isabelle Bernier, École J.-C.-Chapais
- Laurence Labelle, École Sainte-Hélène
- Manon Voyer, École Hudon-Ferland (poursuite de mandat)

Secteur de Rivière-du-Loup

- Sara Andersson, École secondaire de Rivière-du-Loup (poursuite de mandat)
- Claude Beaulieu, École secondaire de Rivière-du-Loup (poursuite de mandat)
- Sabrina Labrecque, École La Croisée

- Josiane Lajoie, École Roy
- Jovette Levasseur-Rousseau, École Joly (poursuite de mandat)
- Diane Ouellet, École Moisson-d'Arts
- Valérie Pelletier, École secondaire de Rivière-du-Loup (poursuite de mandat)
- Samuel Saint-Denis-Lisée, École Roy
- Nadine Thériault, École des Vieux-Moulins

SUIVI : Transmission de la résolution aux Services éducatifs jeunes.

4. DOSSIERS D'INFORMATION (SUITE)

4.2 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE PARENTS

Héloïdie Dionne explique que les règles de régie interne du comité de parents leur ont été transmises dans le courriel d'invitation et que des modifications ont été apportées à celles-ci en lien avec l'adoption du calendrier des rencontres et les frais de déplacement et de repas. Celles-ci sont identifiées en jaune dans le document.

CP-2023-10-1344

Après échanges, **IL EST PROPOSÉ** par Karolane Roy-Gagnon et **UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE les règles de régie interne du comité de parents soient adoptées sous réserve de la modification suivante :

- Augmenter les frais de gardiennage à 10 \$ de l'heure.

Héloïdie Dionne informe les membres que les formulaires de réclamation des dépenses (version électronique et papier) se retrouvent sur le site Internet du comité de parents.

SUIVI : Dépôt du document sur le site Web du centre de services scolaire et transmission des formulaires de réclamation des dépenses aux membres par courriel.

4.3 CALENDRIER DES RENCONTRES 2023-2024

Héloïdie Dionne informe les membres que le calendrier des rencontres du comité de parents pour 2023-2024 leur a été transmis dans le courriel d'invitation de la rencontre.

4.4 CALENDRIER DE CONSULTATION 2023-2024

Héloïdie Dionne explique que le calendrier de consultation du comité de parents et des organismes partenaires 2023-2024 est un document évolutif qui a pour but d'informer des différentes consultations qui ont lieu durant l'année scolaire.

Celui-ci sera déposé sur le site Web du centre de services scolaire dans la section du comité de parents.

SUIVI : Dépôt du document sur le site Web du centre de services scolaire.

4.4 DOSSIERS DE CORRESPONDANCE

Il n'y a aucun dossier de correspondance lors de cette rencontre.

5. DOSSIERS DIVERS

- Véronique Brillant désire remercier Dany Dupuis pour les trois dernières années à la présidence du comité de parents.
- Karine Plourde souligne qu'il serait important de discuter rapidement de la possibilité d'organiser une formation/conférence sur un sujet d'intérêt pour les parents. Il pourrait y avoir deux présentations (secteur Rivière-du-Loup et secteur Kamouraska) et la possibilité de tenir le tout de façon hybride pourrait aussi être envisagée afin d'accommoder le plus de parents possible.

Il est convenu de transmettre un Forms aux membres du comité de parents ainsi qu'aux directions d'école pour diffusion dans leur conseil d'établissement afin d'obtenir des idées de sujets.

Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la rencontre de novembre pour discussion.

- Fiston Ndjembi-Souna mentionne aux membres qu'il a lu l'article « Aiguiser la curiosité musicale des enfants avec les Cloches de récré ». Il s'agit d'un projet de Maurice Laforest, musicien, originaire de la région.

Ledit article sera transmis aux membres du comité de parents par courriel.

Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la rencontre de novembre pour discussion.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

CP-2023-10-1345

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et **UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE la séance soit levée à 20 h 55.

Prochaine rencontre : Le mardi 7 novembre 2023, à 19 h 30, à La Pocatière.

Héloïde Dionne, secrétaire d'assemblée

Véronique Brillant, présidente